Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =

Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 64 (2014)

Heft: 2

Artikel: Réponse à Philippe Marquerat

Autor: Mazbouri, Malik / Guex, Sébastien / Lopez, Rodrigo

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-390835

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Réponse à Philippe Marguerat

Malik Mazbouri / Sébastien Guex / Rodrigo Lopez

A vrai dire, là aussi, il ne fait souvent que confirmer le point de vue étroitement technique des dirigeants de la Banque nationale, pour justifier une politique qui est aujourd'hui non pas mise en doute, mais critiquée précisément pour cette raison.

Jean-Claude Favez, 1992¹

Nous remercions les rédacteurs de la Revue Suisse d'Histoire de nous permettre de répondre à M. Marguerat. Les assertions de ce dernier étant nombreuses, on comprendra que l'espace limité dont nous disposons ne nous permette pas de discuter le détail de chacune de ses allégations et que nous nous contentions de ne réfuter ici que les principales et les plus fautives d'entre elles. Avant de commencer, qu'on nous permette toutefois certaines précisions: nous tenons le contenu scientifique de la «critique» de Marguerat pour à peu près nul et pensons que le débat que ce dernier cherche à rouvrir est régressif, au sens où il nous ramène, sans rien verser de neuf au dossier, à un état antérieur de la recherche sur des questions qui ont été tranchées par les historiens voilà plus d'une décennie. Pourquoi prendre la peine, dans ces conditions, d'une réponse? Pour deux raisons: d'abord parce que notre détracteur s'est de longue date spécialisé dans le ressassement des mêmes thèses recuites et, qu'à force d'être rebattues dans l'espace public sans être contredites, ces justifications ex post du comportement de certains acteurs historiques pourraient finir par faire école; ensuite parce que ce même personnage, pour le sim-

Jean-Claude Favez, compte rendu de Philippe Marguerat, La Suisse face au III^e Reich. Réduit national et dissuasion économique, 1940–1945, Lausanne 1991, in: Revue Suisse d'Histoire 42 (1992), p. 119.

Malik Mazbouri, Faculté des Lettres, Section d'histoire, Université de Lausanne, malik. mazbouri@unil.com / Sébastien Guex, Faculté des Lettres, Histoire contemporaine, Université de Lausanne, Sebastien.Guex@unil.ch / Rodrigo Lopez, Av. de Cour 73, 1007 Lausanne, rodrigo.lopez@bluemail.ch

ple motif que nous n'avons pas jugé utile de signaler ses opinions, n'hésite pas à nous accuser d'«atteindre aux règles fondamentales du métier d'historien». La charge est grave et nous autorise donc à répondre avec vivacité, d'autant qu'elle est portée par quelqu'un qui ne se fait aucun scrupule de violer les principes de base de la recherche scientifique.

Ainsi de l'introduction à sa «critique», où Marguerat écrit: «Cette seconde contribution, celle de M. Mazbouri et R. Lopez, analyse la place financière dans le contexte international pendant la guerre (p. 488-494)». On n'ose trop sonder les raisons qui, omission abasourdissante, l'ont conduit à considérer que notre «contribution» ne compterait que deux auteurs - Mazbouri et Lopez - alors qu'il suffit de se reporter à l'article dont est tiré cette soi-disant «contribution» pour constater qu'il compte sans conteste trois et non pas deux signatures: Mazbouri, Guex, Lopez. Deuxième rectification nécessaire, cette prétendue «contribution» est en réalité un court extrait – en tout et pour tout 7300 signes – tiré par les soins de l'intéressé d'une section («Crise, guerre et restructurations: 1931–1945») d'un article de synthèse de cinquante et une pages, notes et bibliographie comprises, sur l'histoire de la place financière suisse au XX^e siècle. Troisièmement, enfin, le fragment que notre contradicteur croit devoir extraire de cette section ne court pas, comme il le rapporte fautivement, des pages 488 à 494, mais seulement des pages 492 à 494. Une seule phrase, trois inexactitudes: la mise en bouche n'est guère prometteuse, la «critique» sera à l'avenant, boiteuse, controuvée et déloyale.

Débutons par l'un des premiers reproches qui nous est fait et citons, une fois encore, notre opposant: «Pour commencer, il est affirmé que 'de nombreux instituts financiers sont allés jusqu'à aryaniser leur direction pour complaire aux responsables du IIIe Reich' (p. 492). On a beau se reporter aux études invoquées à l'appui de cette affirmation, celles de St. Karlen sur les assurances et de M. Perrenoud sur les banques, on ne trouve rien de semblable». A nouveau, deux graves problèmes formels à relever. D'une part, nous sommes cités de manière erronée (afin de ne pas fatiguer le lecteur, nous présenterons le décompte global des citations inexactes, tronquées, mal traduites, voire détournées, à la fin du présent papier), le texte correct étant celui-ci: «Manche Schweizer Finanzinstitute gingen gar soweit, ihre Geschäftsleitungen zu 'arisieren', um den Machthabern des Dritten Reichs zu gefallen». Comme on le voit, le terme «aryaniser» comporte, dans notre version, des guillemets, lesquels ont – simple étourderie? - disparu de celle de Marguerat, tout comme le mot «suisses». D'autre part, la traduction de «Manche» par «de nombreux» (notre texte original français, qu'il eût aisé et loyal de se procurer, utilisait l'adjectif indéfini «plusieurs»), sans être fausse, paraît malheureuse sinon ridicule, eu égard au fait, pourtant difficile à ignorer, que les instituts financiers suisses comportant des Juifs dans leur direction sont alors si rares qu'il aurait été absurde de prétendre que ces établissements ont été «nombreux» à remercier leur haut personnel israélite.² Passons. Négligeant l'un des sens que nous voulions donner au verbe «aryaniser» – soit: se faire valoir comme entreprises «aryennes» auprès des nazis – Marguerat croit devoir contester que les études par nous invoquées à l'appui de nos dires (quatre, et non deux comme il le rapporte de façon incorrecte) permettent d'étayer ce que nous avons écrit. Pour mieux nier qu'il se soit produit une «épuration des directions en Suisse» – la formulation, glaçante, lui appartient –, il aborde un cas que nous n'évoquons pas nous-mêmes: celui du départ, en 1940, d'Armand Dreyfus pour les Etats-Unis, dont il nous assure, avec conviction mais sans produire la *moindre* référence, qu'il «n'a rien à voir avec une aryanisation».

Fort bien, mais faut-il rappeler que, dans notre métier, des convictions, même exprimées de manière péremptoire, ne constituent pas encore une preuve? Et d'autant moins que celui qui les professe commet des erreurs sur le sujet auquel elles se rapportent. En l'espèce, contrairement à ce qu'affirme Marguerat, Dreyfus, Vice-Président et Président de la Direction Générale de la Société de Banque Suisse [désormais: SBS], ne reste pas au Conseil d'administration de cette banque jusqu'en 1941, mais jusqu'en 1942, année de son décès, survenu en septembre, après «une courte maladie»;3 huit mois plus tôt, en janvier 1942, Dreyfus avait résilié ses fonctions de Vice-Président de la SBS ainsi que de Président de la Direction Générale et, tout en conservant son poste d'administrateur, n'agit plus dès lors que comme «conseiller de la Direction du siège de New York»⁴ – ce qui n'est pas exactement la même chose que de «représenter la SBS aux USA», selon la formule de Marguerat. Quoi qu'il en soit, et là réside l'essentiel, nous avons de sérieuses raisons de nous demander si cette double démission de janvier 1942, peut-être due à la maladie, n'est pas également provoquée par «l'attestation d'aryanisme» que, depuis décembre 1941, la grande banque bâloise, très engagée dans une importante société de distribution en France occupée, est pressée de produire auprès du Commissariat Général aux Questions Juives, Place des Petits Pères à Paris.⁵ Après quelques manœuvres dilatoires, incontesta-

² Cf. Marc Perrenoud, Banquiers et diplomates suisses (1938–1946), Lausanne 2011, p. 443.

³ Selon la Neue Zürcher Zeitung du 8.9.1942.

Hans Bauer, Société de Banque Suisse, 1872–1972, Bâle 1972, p. 284.

⁵ Cf. Lettre de H. Frölicher, Ministre de Suisse à Berlin à Consulat de Suisse à Paris du 18.12.1941; Lettre du Commissariat Général aux Questions Juives, Service du contrôle

blement dues à la présence gênante de Dreyfus au pic de son organigramme, la SBS se fera fournir par le Département fédéral de Justice et Police, à Berne, le certificat demandé le 18 mars 1942, lequel fut transmis Place des Petits Pères par le Consulat de Suisse le 11 avril 1942.⁶

Alors certes, stricto sensu, le départ de Drevfus pour les Amériques ne constitue pas un cas d'«aryanisation» – ce que nous n'avons d'ailleurs jamais prétendu. Mais alléguer que ce départ n'aurait rien à voir avec cette thématique est un peu court; il aurait du reste suffit à Marguerat de consulter un des auteurs qu'il nous reproche de n'avoir pas cités dans notre bibliographie, M. Fior – mais notre détracteur a-t-il vraiment lu les auteurs qu'il prétend enrôler à l'appui de ses assertions? – pour apprendre que, selon ce dernier, Dreyfus devait en large partie à ses origines juives d'avoir été, dès 1933, de plus en plus marginalisé au sein de la SBS, la Direction générale de cet établissement préférant «probablement confier la marche des affaires avec l'Allemagne à un directeur correspondant plus aux critères antisémites allemands [sic]».7 Pour des raisons de place, il nous faut interrompre ici cette discussion; les lectrices et lecteurs curieux de creuser ce sinistre dossier liront avec profit les passages et citations que la monographie officielle du Crédit Suisse consacre au débat que le projet de rachat de la Banque Speyer & Co de New York suscite, en décembre 1938, au sein des instances dirigeantes du grand institut zurichois: c'est à se faire dresser les cheveux sur la tête, la notion d'«aryanisation à l'amiable» (auf freundschaftlichem Wege zu arisieren) valant tout particulièrement le détour. Rappelons, pour terminer, le cas du Banquier Walter J. Bär, lui aussi parti pour les Etats-Unis, et contraint de démissionner de la Présidence de la Bourse des Valeurs de Zurich en octobre 1940.9 Difficile, certes, de trouver un dossier contenant la preuve

des administrateurs provisoires à Consulat de Suisse à Paris du 20.12.1941; Lettre de la Direction générale de la SBS au Département Politique fédéral du 20.12.1941; Lettre de H. Frölicher, Ministre de Suisse à Berlin à Consulat de Suisse à Paris du 17.1.1942; Lettre du Consulat de Suisse à Paris à H. Frölicher, Ministre de Suisse à Berlin du 24.1.1942, Archives Fédérales, Berne, E2200.41-04#1000/1685#565*.

- 6 Cf. Lettre du Département fédéral de Justice et Police, Service de l'Etat civil à la Direction de la SBS du 18.3.1942; Lettre du Consulat de Suisse au Commissariat Général aux Questions Juives du 11.4.1942, Archives Fédérales, Berne, E2200.41-04#1000/1685#565*.
- Michel Fior, Les banques suisses, le franc et l'Allemagne. Contribution à une histoire de la place financière suisse (1924–1945), Genève 2002, p. 215.
- 8 Joseph Jung, Von der Schweizerischen Kreditanstalt zur Credit Suisse Group. Eine Bankengeschichte, Zürich 2000, p. 80.
- Gian Trepp, Der Finanzplatz Schweiz im 2. Weltkrieg. Was wussten und tolerierten die Allierten?, Zürich 1997, p. 12; Hanspeter Lussy, Barbara Bonhage, Christian Horn, Schweizerische Wertpapiergeschäfte mit dem «Dritten Reich». Handel, Raub und Restitution, hrsg. von der UEK, Zürich 2001, pp. 195–198; Hans J. Bär, Seid umschlungen, Millionen. Ein Leben zwischen Pearl Harbor und Ground Zero, Zürich 2004, pp. 33s.

irréfutable que le fait d'être Juif valut à Bär d'être mis ou de se mettre à l'écart; toujours est-il que son successeur, le Banquier Emil Friedrich, lui, ne l'était pas et qu'on le retrouve, en novembre 1940, au nombre des premiers signataires de la Pétition des 200, qui, comme on sait, n'est pas à proprement parler une protestation de solidarité adressée au peuple du Livre ni un appel à faire barrage aux maîtres du Reich.

Poursuivant sur sa lancée, Marguerat nous reproche de n'avoir pas mentionné que, durant la guerre, les banques suisses ont également travaillé pour les Alliés: «L'affirmation que 'les banques suisses ... ont opéré de considérables transactions de devises et de billets avec la Reichsbank' (p. 492) est juste, mais elle n'est pas assortie de sa nécessaire contre-partie [sic]: à savoir la constatation qu'elles ont fait de même avec les Alliés (ainsi les ventes bien connues et massives de francs français par les banques suisses, par exemple par le Crédit suisse et son directeur H. Grandjean, aux Alliés)». La critique est infondée puisque, loin de passer sous silence les prestations offertes par les banques helvétiques aux Alliés – ignorer ces faits serait ne rien comprendre au fonctionnement de la place financière suisse –, nous les signalons, et à deux reprises: une première fois p. 492 et une seconde fois p. 494. Il aurait été souhaitable que, de son côté, notre contradicteur détaille un peu, date et, par simple respect des règles du métier, référence son affirmation relative «aux ventes bien connues et massives de francs français par les banques suisses» aux Alliés.

Venons-en à ce qui fait le cœur, sinon la substance, de la «critique» qui nous est adressée. On connaît les positions de Marguerat sur la politique de la BNS durant la guerre; il les ressasse depuis trente ans, souvent en feignant d'ignorer les avancées de la recherche, auxquelles il n'a guère contribué, quand il ne les dénigre pas. ¹⁰ Sans surprise, nos quelques lignes de synthèse sur cette politique lui fournissent l'occasion de revenir *longuement* à la charge pour marteler, une fois encore, ses convictions sur le sujet.

Ainsi, de la question des achats d'or. Certes, il admet que «la BNS ait acheté de l'or acquis de force par le Reich dans les réserves des banques centrales de Belgique et de Hollande», mais il trouve discutable «l'accusation» selon laquelle les directeurs de la Banque Nationale Suisse (désormais: BNS) savaient parfaitement qu'une grande partie de l'or qu'ils achetaient à la Reichsbank avait été volée par l'Allemagne. Ce terme d'«accusation» constitue, soit dit par parenthèse, un nouvel abus

Voir, par exemple, Philippe Marguerat, L'économie suisse entre l'Axe et les Alliés, 1939–1945, Neuchâtel 2006, pp. 11–24.

de langage, car loin d'accuser quiconque, nous nous sommes contentés de faire nôtres les conclusions que la grande majorité des chercheurs admettent aujourd'hui. Notre contempteur peut, certes, rejeter ces conclusions, mais comme il n'a sur ce point, comme sur tant d'autres, *aucun* document ni argument neufs à produire depuis quinze ans, il ne devrait pas s'étonner que nous n'ayons pas jugé essentiel de présenter ses vues sur la question. Marguerat en est donc réduit à reprendre, une fois encore, l'antienne de la supposée bonne foi des dirigeants de la BNS puis à nous faire chicane de ne pas avoir, à notre tour, fredonné cet air rebattu: «Ce que ne précise pas [...] la contribution, c'est que jusqu'à l'automne 1944 les représentants de la Reichsbank n'ont cessé d'affirmer que de l'or belge n'avait pas été livré à la Suisse».

Rappelons qu'en 1985 déjà, cette «thèse» de la bonne foi abusée, avancée dès la guerre par les acteurs eux-mêmes pour se justifier de ces reprises d'or, était jugée ridicule par un des autres auteurs que notre contradicteur veut nous opposer et nous reproche de ne pas avoir cités, l'historien K. Urner, qui écrivait alors: «Auch war es absurd zu erwarten, die Reichsbank würde offiziell bestätigen, in Berlin werde Gold umgegossen und mit falschen Begleitpapieren versehen nach Bern gesandt». 13 Qualifiant Marguerat de «engagierten Verteidiger» de la politique de la BNS durant la Seconde Guerre mondiale, ce même Urner ajoutait non sans malice qu'il aurait suffit à un simple lecteur de la Neue Zürcher Zeitung d'ouvrir son journal le 16 août 1942 pour y trouver un article établissant qu'une partie de l'or de la Reichsbank avait été spoliée par l'Allemagne. 14 M. Fior, dont Marguerat fait décidément une lecture bien sélective, montre que la BNS sait, depuis début 1941, «que la Reichsbank est en possession d'un volume important d'or acquis de manière illégitime» et que, en juin 1942, «elle constate [sic] qu'une part importante des

14 Ebd., pp. 627s.

Dont, entre autres, CIE, La Suisse et les transactions sur l'or pendant la Seconde Guerre Mondiale. Rapport intermédiaire, Berne 1998, notamment pp. 94, 97, 123–137; Daniel Bourgeois, Business helvétique et troisième Reich. Milieux d'affaires, politique étrangère, antisémitisme, Lausanne 1998, p. 83; Joseph Jung (Hg.), Zwischen Bundeshaus und Paradeplatz. Die Banken der Credit Suisse Group im Zweiten Weltkrieg. Studien und Materialien, Zürich 2001, p. 209; Michael Bordo, Harold James, De 1907 à 1946. Enfance heureuse ou adolescence difficile?, in: Banque Nationale Suisse 1907–2007, Zurich 2007, pp. 78–85.

¹² Cf., par exemple, Philippe Marguerat, La Banque Nationale Suisse entre neutralité et bonne foi. 1940–1945, in: Philippe Henry, Maurice de Tribolet (éd.), In dubiis libertas. Mélanges d'histoire offerts au professeur Rémy Scheurer, Hauterive 1999, pp. 411–437.

¹³ Klaus Urner, Emil Puhl und die Schweizerische Nationalbank. Zur Kontroverse um das deutsche Raubgold im Zweiten Weltkrieg, Schweizer Monatshefte 65 (1985), p. 630.

lingots remis par Berlin sont éventuellement d'origine volée». ¹⁵ Quant au juriste J.-M. Grossen, que, selon Marguerat, nous aurions dû utiliser et citer pour satisfaire «aux règles fondamentales du métier d'historien», il admet lui aussi que la thèse de la bonne foi n'est guère plaidable et, en tout cas, plus après janvier 1943.16 Là encore donc, on nous cherche une querelle qui n'a pas lieu d'être. Mais puisque notre détracteur attaque notre déontologie, ouvrons une rapide parenthèse. Sur cette question de la bonne foi, Grossen a été à plusieurs reprises mobilisé par Marguerat dans ses polémiques à répétition contre la Commission Indépendante d'Experts (Commission Bergier); dans l'une d'entre elles, voici ce qu'il lui fait écrire (le passage cité de Grossen est en italiques): «L'expertise juridique commanditée par la Commission indépendante n'en conclut pas moins que 'la découverte du fait qu'une partie de l'or [allemand] était un bien mal acquis n'autorisait peut-être pas la Suisse neutre à s'interdire tout nouvel achat', conclusion pudiquement gommée par les rapports de la Commission». ¹⁷ A présent, voici la citation exacte et complète du texte original de Grossen (en italiques ce qui a été tronqué par Marguerat): «La découverte du fait qu'une partie – la plus grande partie, semble-t-il – de l'or offert par la banque d'émission allemande était un bien mal acquis n'autorisait peut-être pas la Suisse neutre à s'interdire tout nouvel achat. Elle imposait au minimum des vérifications allant au-delà de simples assurances verbales dont il n'est même pas certain qu'elles aient été données».18

Cette propension à tronquer abusivement des citations afin d'appuyer ses thèses ou, plutôt, ses remontrances *urbi et orbi*, se retrouve malheureusement dans la suite des observations que nous adresse l'*honorarius*. Déplorant que nous n'ayons rien dit des motivations de la BNS à acquérir cet or – autre sujet dont il veut ignorer qu'il n'était pas le nôtre – Marguerat allègue que ces achats d'or auraient constitué «l'enjeu majeur» des «négociations économiques avec l'Allemagne de fin 1942 au printemps 1944». Sur ces négociations, nous aurions eu «tout loisir de méditer les documents allemands publiés dans les annexes du volume Schweizerische Aussenwirtschaftspolitik patronné par la CIE».

¹⁵ Michel Fior, L'or de la Reichsbank. Que savait la Banque Nationale Suisse? (1939–1945), Neuchâtel 1997, p. 51 et 57.

Jean-Michel Grossen, Transactions germano-suisse sur l'or pendant la Seconde Guerre mondiale, in: CIE (éd.), La Suisse, le national-socialisme et le droit, Vol. I: Droit public, Zurich 2001, p. 183.

¹⁷ Marguerat, L'économie suisse entre l'Axe et les Alliés, p. 14.

¹⁸ Grossen, Transactions germano-suisse sur l'or pendant la Seconde Guerre mondiale, p. 202.

Non seulement nous avons médité les annexes documentaires de ce volume, mais nous constatons que les deux documents cités par Marguerat n'étavent en rien sa vision des faits. Au contraire, ils vont dans le sens inverse de ses affirmations. Dans le premier document, plusieurs passages, que Marguerat prend soin d'écarter, établissent qu'aux veux des hauts fonctionnaires allemands, les autres prestations fournies par les Suisses sont tout aussi, voire *plus* importantes, que les acquisitions d'or.¹⁹ Même procédé avec la seconde citation, extraite d'un document dont, pour les mêmes raisons, Marguerat a simplement gommé les éléments gênants.²⁰ A cela, il faut ajouter que notre ancien chartiste référence mal sa source: le message est envoyé non pas directement à Ribbentrop et à Hitler – aurait-on cherché à gonfler l'importance du document? – mais à un haut fonctionnaire du Bureau de Ribbentrop. On peut donc mesurer toute la pertinence de la conclusion que notre contradicteur veut tirer de sa «lecture» de ces deux documents: «Comme le montrent les documents allemands, c'est la poursuite d'un certain volant d'achat d'or allemand qui a permis à la Suisse d'arriver à un accord et d'échapper à une guerre économique de la part de l'Allemagne». Quant à nous, la principale conclusion à laquelle nous parvenons, c'est que le Professeur Marguerat éprouve de sérieuses difficultés lorsqu'il s'agit de travailler avec des sources primaires.

Toujours en se prévalant de ces deux documents, notre exégète «ne comprend pas comment les auteurs de la contribution ont pu en venir à écrire que 'Tandis que les affaires avec le Reich se déroulaient dans un cadre de collaboration bien établie et bienveillante de part et d'autre, les relations avec la Grande-Bretagne et les USA étaient tendues' (p. 493)».

- Avant le passage cité par Marguerat, Wiehl et Köcher écrivent: «Ein Abbruch der Verhandlungen und Anwendung von Druckmitteln, selbst bis zur Sperre der schweizerischen Aus- und Einfuhr, würde uns kaum die Aussicht auf grössere Rüstungslieferungen eröffnen, dagegen ernste Schwierigkeiten, wenn nicht völlige Unterbindung von verschiedenen für uns wichtigen schweizerischen Leistungen auf anderen Gebieten, herbeiführen, wie Transit nach Italien, Stromlieferungen, Hilfeleistung im freien Kapitalverkehr». Télégramme Wiehl/Köcher au Auswärtiges Amt Berlin, 30 mai 1943, reproduit dans Martin Meier et al., Schweizerische Aussenwirtschaftspolitik 1930–1948: Strukturen Verhandlungen Funktionen, hrsg. von der UEK, Zürich 2002, pp. 465s., citation p. 466.
- La citation exacte est la suivante (les passages omis par Marguerat sont en italiques): «Erst nach mehrfachen Krisen, bei denen jedesmal die Frage des Abbruchs der Verhandlungen und die Anwendung wirtschaftlicher Zwangsmassnahmen gegen die Schweiz von neuem überprüft werden musste, ist es schliesslich gelungen, auf allen drei Gebieten (Warenverkehr, Transit, Devisen- und Goldverkehr) zu einer den Umständen nach zufriedenstellenden Regelung zu kommen». Télex de Karl Schnurre, Gesandter I. Klasse, au Legationsrat Harro Brenner, Bureau du Reichsaussenminister, 8 avril 1944, in: Akten zur deutschen auswärtigen Politik 1918–1945, Bd. VII, Göttingen 1979, Serie E: 1941–1945, N° 323, p. 614.

Rappelons-lui d'abord (en toute modestie) que, dans notre discipline, il convient de croiser et de contextualiser ses sources. Intimidations, pressions et autres menaces n'ont certes pas manqué, mais il ne faut pas jouer les naïfs: celles-ci composent la panoplie ordinaire des moyens utilisés dans les négociations économiques entre Etats, a fortiori lorsque ces Etats, comme l'étaient alors les interlocuteurs de la Confédération, sont engagés dans un gigantesque conflit à la vie et à la mort. Or ce qui frappe, c'est précisément que, en dépit de ce contexte dramatique, de nombreux documents attestent du climat général de bienveillance réciproque des relations entre les milieux dirigeants suisses, notamment les cercles bancaires, et les autorités ou les banquiers allemands, et cela jusqu'aux derniers mois de la guerre. Mentionnons deux exemples, parmi tant d'autres possible.²¹ Dans un rapport du 7 juin 1944, le Vice-Président de la Reichsbank, E. Puhl, souligne la «bemerkenswert günstige Haltung» du Président du directoire de la BNS à l'égard de la Reichsbank dans différentes négociations menées avec celle-ci durant les mois passés.²² Et dans un rapport du 22 février 1945 portant sur les négociations qu'il vient de mener avec Karl Schnurre, Walter Stucki, le Chef de la Division des Affaires étrangères du Département politique, relève à son tour que «mein heutiges Gespräch mit dem Chef der deutschen Delegation verlief nicht nur korrekt, sondern durchaus freundschaftlich». 23

Viennent ensuite quelque deux pages d'arguments et de calculs tortueux auxquels Marguerat croit devoir se livrer pour pouvoir contester non pas ce que nous avons *effectivement* écrit, mais ce que nous *aurions* écrit: «On ne comprend pas mieux comment les auteurs peuvent affirmer qu'après 1940 'les banques suisses n'accordèrent à l'Angleterre des francs qu'au compte-gouttes, alors que les écluses restaient grandes ouvertes en direction des puissances de l'Axe' (p. 494)».

Marguerat aurait-il pris soin de nous citer et de nous traduire correctement, au lieu de déformer et de manipuler nos propos, qu'il se serait épargné un exercice comptable pénible, fourmillant d'assertions incorrectes ou infondées.²⁴ La place manque pour en faire la démonstration complète, mais quelques éléments suffiront.

22 Ce rapport est reproduit in ebd., pp. 652–657, citation p. 656.

Voir notamment Marc Perrenoud, Rodrigo Lopez et al., La place financière et les banques suisses à l'époque du national-socialisme. Les relations des grandes banques avec l'Allemagne (1931–1946), éd. par la CIE, Zurich 2002, pp. 277–439.

²³ Ce rapport est reproduit dans les Documents Diplomatiques suisses, vol. XV, Berne 1992, pp. 946–950, citation p. 947.

²⁴ A noter que nous écrivons «Grande-Bretagne» et non «Angleterre» comme nous le fait dire Marguerat.

Premièrement, notre détracteur omet de citer ce que nous écrivons quelques lignes plus loin, à savoir qu'après Stalingrad et la chute de Mussolini, «zeigten sich die Schweizer Behörden und Finanzkreise in der Folge gegenüber den Alliierten wesentlich grosszügiger ...». (p. 494) Nous disons donc tout à fait autre chose que ce que notre contempteur prétend.

En second lieu, contrairement à ce que croit notre contradicteur, les chiffres publiés dans l'étude de M. Perrenoud *et al.*²⁵ à propos des actifs des trois plus grandes banques helvétiques ne permettent pas de comparer les volumes de francs suisses mis à disposition de tel ou tel camp belligérant par ces établissements, pour deux simples et bonnes raisons. D'abord, on ignore si ces actifs ont correspondu à la mise à disposition de *francs suisses*; ils peuvent aussi bien avoir correspondu à la mise à disposition de Dollars, de Livres sterlings, d'Escudos ou d'autres monnaies. Ensuite, on ne se sait pas *qui* sont les débiteurs *réels* des banques helvétiques.

Troisièmement, au risque de comparer des poires et des pommes et même si ces actifs reflétaient *effectivement* et *intégralement* des services rendus à l'économie des pays de domiciliation, la critique de Marguerat resterait complètement déplacée. En effet, dans sa hâte à nous délivrer sa leçon, ce dernier oublie opportunément que nous comparons les francs suisses fournis à la Grande-Bretagne à ceux fournis aux «puissances de l'Axe» et non au *seul* Reich. Contentons-nous seulement d'inclure l'Italie dans les calculs et on constatera que les actifs des banques ventilés sous l'Allemagne et l'Italie sont *très largement* supérieurs, d'au moins 30% et jusqu'à 100%, à ceux ventilés sous la Grande-Bretagne de 1940 à 1942! Ce n'est qu'à la fin de 1943, après que le vent a tourné définitivement en faveur des Alliés avec la défection de l'Italie, que les montants ventilés sous la Grande-Bretagne deviennent supérieurs à ceux ventilés sous le IIIe Reich. Dont acte.

Dans ce cadre, Marguerat ne manque pas d'asséner l'un de ses «arguments» préférés: «Contrairement à ce que suggère la contribution, il se pourrait bien que la place financière suisse (banques commerciales et BNS) ait fourni plus de francs aux Alliés qu'au Reich: soit, pour ce qui est quantifiable, et pour toute la période de la guerre, 2,4 à 2,5 milliards contre 1,5 milliard environ au Reich [...]». Encore une fois, alors que nous, nous parlons de l'Axe, notre contempteur oublie opportunément d'inclure l'Italie – a fortiori le Japon – dans les comparaisons. Passons.

²⁵ Perrenoud, Lopez et al., La place financière et les banques suisses à l'époque du nationalsocialisme, pp. 601–610.

Mais Marguerat omet aussi de prendre en compte les crédits de clearing. Si l'on répare ces deux omissions, on aboutit à un montant *minimal* total qui se situe à 3 milliards pour les puissances de l'Axe. Acceptons les chiffres – 2,4 à 2,5 milliards de francs – que Marguerat donne pour les Alliés occidentaux, bien qu'il n'éclaircit guère la manière dont il y parvient. Même en considérant ces sommes dans l'absolu, celle des francs suisses fournis à l'Axe est donc largement supérieure à celle fournie aux Alliés. Mais, que *pèsent* réellement ces montants? Telle est la question décisive. Or, le montant accordé à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis équivaut à environ 0,4% du revenu national cumulé de ces deux pays en 1941 alors que le pourcentage correspondant pour le III^e Reich et l'Italie équivaut à environ 1,4%. ²⁶ Autrement dit, proportionnellement à la valeur ajoutée annuellement par les économies de chacun des deux camps, le montant de francs octroyés à l'Axe a été au moins *trois fois* plus élevé que celui octroyé aux Alliés.

Nous ne discuterons pas la problématique – cruciale mais laissée de côté par Marguerat – de la temporalité des prestations fournies à chacun des deux camps belligérants. Toutefois, on nous permettra encore une remarque sur la valeur relative des francs suisses fournis. Au-delà des chiffres, quelle était la valeur d'un franc suisse accordé aux nazis et à leurs adversaires? L'historien peut-il vraiment – à l'image de notre contempteur – faire abstraction que les francs suisses en question aient servi, *in fine*, à favoriser la mise en application d'un plan génocidaire qui a fait quelque 20 millions de morts – et qui prévoyait d'en faire encore bien davantage – parmi la population juive, tzigane, slave, handicapée ou homosexuelle d'Europe ou aient servi à combattre le pire déchaînement de barbarie que le monde ait jamais connu?

En conclusion de ses attaques, Marguerat nous reproche de n'avoir pas mentionné ni discuté quelques travaux (dont on a pu vérifier combien «exemplaire» est la lecture que, quant à lui, il en propose) supposés développer des «visions» alternatives à la nôtre, parmi lesquels, bien sûr, les siens propres. On peut en effet se demander ce que donnerait une telle discussion appliquée aux «études» de quelqu'un qui, sur les neuf citations qu'il fait de notre texte ou de sources externes, parvient à en produire cinq qui sont douteuses, soit qu'elles soient abusivement tronquées, déformées ou inexactes, soit qu'elles soient utilisées hors contexte, incorrectement traduites ou encore mal référencées, soit qu'elles cumulent

Nations Unies, Annuaire statistique 1948, tableau 139 ainsi que Brian R. Mitchell, International Historical Statistics. Europe 1750–2000, Basingstoke/New York 2003, tableau J1.

tous ces défauts. Se serait-il livré à ce simple exercice dit de la *critique de provenance* que notre détracteur aurait dû s'abstenir de ce reproche conclusif, sachant que les deux pages et demie (7 300 signes) qui sont la cible de sa polémique (14 400 signes) n'étaient ni, comme il tente de le faire croire, un article en soi, une *contribution* portant spécifiquement sur la place financière suisse durant la Seconde Guerre mondiale ni, et encore moins, un article historiographique discutant de l'ensemble des ouvrages et interprétations suscités par cette période complexe et tragique de l'histoire. Raison pour laquelle, notre bibliographie finale est limitée à environ 150 titres pour l'ensemble de la période passée en revue, soit tout le XX^e siècle et, du reste, ne comporte pas non plus maints de nos propres travaux. Quelque conception qu'on puisse se faire du métier d'historien, il est au moins une qualité, non pas suffisante mais nécessaire, qu'il faut mettre en œuvre pour prétendre faire avancer la recherche: l'honnêteté.